



PRESENTS : Fabienne BARRIS, Marion BONNERAT, Jeanne GERONDEAU, Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Maurice GONNARD, Pascal BERTRAND, Rudi LECAT, Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

ABSENTS : Dominique CAEL, Fabienne DECORET, Fleur LITRE.

REPRESENTE PAR POUVOIR : Fabienne DECORET à Fabienne BARRIS. Fleur LITRE à Pascal BERTRAND

Mmes Dominique CABROL absente en début de séance, arrivée à 21 H 15

Début du Conseil à 20H30

Secrétaire de séance : Christian MAFFRE

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017.

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 Décembre 2017 est approuvé.

Votants : 13 Pour : Unanimité

2. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME

Pascal BERTRAND présente au conseil municipal la synthèse des autorisations d'urbanisme étudiées lors de la réunion de la commission d'urbanisme du 27 novembre 2017.

3. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention par laquelle la commune confie l'instruction des permis de construire au service urbanisme mutualisé de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Votants : 13 Pour : Unanimité

4. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Le conseil municipal valide la décision modificative n° 3 du budget eau et assainissement 2017 :

Tableau détaillé

| Designation | Budgété avant DM | Diminution | Augmentation | Budget après DM |
|--|------------------|------------|--------------|-----------------|
| Total des chapitres de dépenses d'exploitation mouvementés par la DM | 28 163.00 € | 0.00 € | 290.00 € | 28 453.00 € |
| 011 Charges à caractère général | 28 163.00 € | 0.00 € | 290.00 € | 28 453.00 € |
| 6063/011 | 2 410.00 € | 0.00 € | 290.00 € | 2 700.00 € |
| Total des chapitres de recettes d'exploitation mouvementés par la DM | 14 210.00 € | 0.00 € | 290.00 € | 14 500.00 € |
| 042 Opérations d'ordre entre section | 14 210.00 € | 0.00 € | 290.00 € | 14 500.00 € |
| 722/042 | 5 010.00 € | 0.00 € | 290.00 € | 5 300.00 € |

Tableau récapitulatif

| | Total budgété avant DM | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Total budget après DM |
|---|------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|
| Total général des dépenses d'investissement (1) | 176 374.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 176 374.00 € |
| Total général des recettes d'investissement (1) | 176 374.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 176 374.00 € |
| Total général des dépenses d'exploitation (1) | 157 410.00 € | 0.00 € | 290.00 € | 157 700.00 € |
| Total général des recettes d'exploitation (1) | 157 410.00 € | 0.00 € | 290.00 € | 157 700.00 € |

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Votants : 13 Pour : Unanimité

5. **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SIVOM DE CHAMECHAUDE DE LA SALLE ST MICHEL**
Le conseil municipal valide la convention de mise à disposition du Sivom de Chamechaude de la salle St Michel à St Hugues et autorise le maire à la signer.

Votants : 13 Pour : Unanimité

6. **MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE, DES BIENS LIES À LA COMPETENCE « SKI ALPIN ET REMONTEES MECANIQUES »**
Le conseil municipal approuve le contenu du procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « Ski alpin et remontées mécaniques » à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et autorise le maire à le signer.

Votants : 13 Pour : Unanimité

7. **PLAN D'ACTION ECLAIRAGE PUBLIC- 1^{ère} TRANCHE DE TRAVAUX 2018**
Le conseil municipal valide le principe d'une première tranche de travaux de rénovation de l'éclairage public, en collaboration avec le SEDI, ainsi que le plan de financement correspondant.
Le maire est autorisé à signer tout document relatif à cette opération.

Votants : 13 Pour : Unanimité

8. **ADHESION AU SERVICE « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ » DU SEDI**
Le conseil municipal décide de confier au SEDI la mise en place du Conseil en Energie Partagé pour les bâtiments publics.

Votants : 13 Pour : Unanimité

9. **CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE DANS LE CADRE DE LA 10^{ème} ÉDITION DU ZYGOMATIC FESTIVAL**
Le conseil municipal valide les termes de la convention de partenariat avec l'association INSTINC'TAF pour l'accueil d'un spectacle humoristique sur la commune dans le cadre du Zygomatic Festival et autorise le maire à la signer. Une subvention de 800 € sera versée à l'association Instinc'Taf pour l'organisation de ce spectacle.

Votants : 14 Pour : Unanimité

La séance est levée à 21H30